GWG
GSM
GSM

Schweizerischer Forstverein
Société forestière suisse
Società forestale svizzera

BERNER WALDBESITZER BWB
PROPRIÉTAIRES DE FORÊTS BERNOIS PFB

WaldSchweiz
ForêtSuisse
BoscoSvizzero

Août 2024

Rajeunissement de la forêt sous pression – il faut agir urgemment!

Les spécialistes de la forêt tirent la sonnette d'alarme, l'évolution est préoccupante!

Le rajeunissement de la forêt est indispensable pour que celle-ci puisse fournir durablement les prestations demandées par la société. La forêt doit offrir une protection contre les dangers naturels, permettre une biodiversité élevée, fournir la matière première qu'est le bois, stocker du carbone, être un espace de détente attrayant, stocker de l'eau, filtrer l'eau potable, etc. L'adaptation des forêts au changement climatique croissant exige en outre un rajeunissement avec des essences adaptées au climat futur.

Cela pose de grands défis aux responsables forestiers, notamment en montagne. **L'un des plus grands problèmes rencontrés est l'influence trop importante des ongulés (chevreuils, cerfs communs, chamois). Dans de nombreuses régions forestières, elle ralentit ou empêche un rajeunissement suffisant.** Cela est en contradiction avec la législation en vigueur sur la forêt et la chasse, qui exige que la régénération naturelle des essences adaptées à la station soit assurée.

Des mesures appropriées doivent être prises dès maintenant pour que la forêt puisse continuer à fournir les prestations requises tout en s'adaptant au changement climatique. **Les effectifs d'ongulés et leur répartition spatiale doivent être rapidement adaptés à la forêt.** Leurs habitats doivent être aménagés, les forêts denses, riches en réserves, doivent être éclaircies ou rajeunies lorsque cela fait sens et est approprié. Pour que le rajeunissement souhaité de la forêt ait lieu et que toutes les mesures commencent à porter leurs fruits, il faut de l'interaction ainsi que la volonté explicite et commune de tous les acteurs: Confédération, cantons, chasse et économie forestière. Il est impératif d'agir rapidement et de prendre, dès maintenant, les mesures appropriées et de les mettre en œuvre. **Il faut agir urgemment!**

Ce que les professionnels de la forêt, les propriétaires forestiers demandent:

1. le rajeunissement de la forêt doit pouvoir se développer avec succès, afin que les forêts résilientes, adaptées au climat et proches de la nature puissent continuer à fournir tous les services forestiers à l'avenir.
La forêt ne peut s'adapter à l'évolution rapide du changement climatique que si de jeunes arbres résistants au climat peuvent se développer en quantité et en diversité d'essences suffisantes.

2. les influences négatives des ongulés sauvages sur le rajeunissement de la forêt doivent être réduites sans délai à un niveau supportable pour la forêt.
Un rajeunissement réussi de la forêt passe par une influence supportable des ongulés. Une gestion forestière adaptée permet parfois d'obtenir des améliorations, mais cela ne suffit souvent pas. Dans de nombreux endroits, une réduction significative des effectifs d'ongulés est indispensable.

3. les chasseuses et chasseurs doivent être soutenu-(e)s et encouragé(e)s. Elles et ils remplissent une mission de service public pendant leur temps libre et leurs activités variées sont indispensables dans notre paysage culturel.
La chasse est un élément essentiel pour assurer le rajeunissement de la forêt. L'exercice de la chasse doit pouvoir se faire de manière efficace et doit, en cas de nécessité, être intensifié et adapté aux conditions actuelles. La nécessité de la chasse dans notre paysage culturel doit être communiquée publiquement.

4. la société de loisirs, l'agriculture et l'aménagement du territoire doivent apporter une contribution positive à la préservation et à la valorisation des habitats.
La réduction des perturbations par le biais de directives, de zones de tranquillité pour la faune et de réserves de chasse contribue à réduire la pression de l'abroutissement dans les sites forestiers critiques. La valorisation et l'extension des habitats et leur mise en réseau en dehors de la forêt modifient le comportement et la répartition spatiale des ongulés, avec souvent une influence positive sur le rajeunissement de la forêt.

5. les effets positifs des grands prédateurs comme le lynx et le loup sur le rajeunissement de la forêt doivent être pris en compte dans la gestion des prédateurs.
Les grands prédateurs ne résolvent pas à eux seuls le problème du rajeunissement, mais ils ont une influence sur la répartition spatiale, le comportement et la taille des populations d'ongulés et favorisent en principe le rajeunissement de la forêt.

6. les cantons doivent assumer leur responsabilité en matière de réduction des effectifs des ongulés.
En de nombreux endroits, les exigences légales d'un rajeunissement suffisant de la forêt en fonction du climat ne sont pas atteintes. La planification et la pratique de la chasse doivent être revues dans cette optique et, si nécessaire, adaptées. De nouvelles approches doivent être développées.

7. la Confédération est responsable de la garantie des prestations forestières conformément à l'art. 77, al. 1, de la Constitution fédérale. Elle doit davantage responsabiliser les cantons lors de la mise en œuvre de la législation sur la forêt et la chasse.
Là où elle peut exercer une influence directe, elle doit contribuer à la résolution des problèmes. Par exemple, la Confédération doit, si nécessaire, permettre la régulation des espèces d'ongulés dont l'existence n'est aujourd'hui plus menacée dans les districts francs fédéraux, actualiser les aides à l'exercice de la sylviculture et de la chasse et garantir une utilisation efficace des moyens financiers.

8. la Confédération et les cantons doivent développer ensemble un système de controlling uniforme avec des objectifs clairs, qui montre l'état et les changements du rajeunissement de la forêt, de l'abroutissement du gibier et des populations d'ongulés.
Une comparabilité à l'échelle nationale est indispensable. Elle favorise la collaboration intercantonale et permet de vérifier à tous les niveaux si les objectifs sont atteints. Elle permet aussi de procéder aux corrections nécessaires.

Ce que nous offrons:

Pour que toutes les prestations forestières puissent être assurées à l'avenir dans les conditions difficiles du changement climatique, nous nous engageons à

- gérer la forêt conformément à l'état actuel des connaissances et à un niveau technique élevé,
- rajeunir les peuplements de manière essentiellement naturelle, les entretenir avec soin,
- réduire les retards d'entretien dans les forêts denses et riches en réserves,
- continuer à valoriser de manière ciblée la forêt en tant qu'habitat et
- soutenir les chausseuses et chasseurs, les autorités fédérales et cantonales ainsi que les nombreuses autres actrices et acteurs de la forêt dans leurs activités.

Qui sommes-nous?

Groupe suisse de sylviculture de montagne GSM
www.gwg-gsm.ch/fr/

Société forestière suisse SFS
www.forstverein.ch/fr

Association des propriétaires de forêts bernois
www.bernerwald.ch

ForêtSuisse - Association des propriétaires forestiers
www.foretsuisse.ch